



Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 17 février 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en janvier 2022 ainsi que les objets spatiaux lancés précédemment et qui ont cessé d'exister pendant cette période (voir annexe)¹.

¹ Les données sur les objets spatiaux référencés dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 21 février 2022.



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en janvier 2022*

1. En janvier 2022, la Fédération de Russie n'a lancé aucun objet placé sous sa juridiction et son contrôle qui, conformément à la pratique établie et à ses obligations internationales, était inscrit au Registre des objets lancés dans l'espace.
2. En janvier 2022, la Fédération de Russie n'a pas lancé d'objet spatial pour le compte de clients étrangers.
3. Les objets spatiaux ci-après ont cessé d'exister en janvier 2022 et n'étaient plus sur orbite terrestre le 31 janvier 2022 à minuit, heure de Moscou :
 - 1983-003A (Cosmos-1437), qui s'est consumé le 4 janvier 2022 ;
 - 2021-133A (modèle grandeur nature), qui s'est consumé le 6 janvier 2022.

* Les données d'immatriculation sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.